

Surplace juridique et DGF incertaine : un cocktail explosif

Si de nombreuses voix s'élèvent, c'est qu'au-delà de l'absence de l'intercommunalité dans le débat sur l'organisation de la République, certaines (non) décisions font courir un risque immédiat : l'intercommunalité fait en effet du surplace institutionnel et juridique alors même que sur le front financier, de lourds nuages s'amoncellent...

Le volet institutionnel : un silence assourdissant

Réforme des Pays

Le gouvernement a annoncé qu'une réforme des Pays se fonderait sur les principes suivants :

- simplification des procédures de reconnaissance et de constitution des Pays par la suppression de l'approbation distincte du périmètre d'étude et du périmètre définitif ;
- suppression de l'avis conforme de la commission régionale d'aménagement (CRADT) comme préalable à la constitution d'un Pays ;
- tenue désormais facultative des conseils de développement pour l'élaboration de la charte de développement du Pays.

Mais les débats parlementaires en cours pourraient conduire beaucoup plus loin (voir les pages « brèves d'actu » ci-avant et la réaction de l'Unadel dans le dossier). Certains partisans de l'intercommunalité, qui voyaient dans le Pays un concurrent sur des territoires où l'on est trop à l'étroit, s'en réjouissent. La plupart (ceux qui militaient pour un Pays fédérant contractuellement les communautés, en couplage avec les régions) le déplore.

La montée en puissance du département

Le couple EPCI/région était la vedette des dernières années... Il est malmené par le retour en grâce des départements, favorisés via des redistributions de compétences, des rôles qui pourraient être renforcés dans les Pays et les politiques d'aménagement du territoire...

L'intercommunalité oubliée

Ni dans la loi constitutionnelle, ni dans les projets en cours, l'intercommunalité n'apparaît, si ce n'est parfois comme une clause de style obligée. Et il n'est plus guère question de transférer de nouvelles compétences vers l'intercommunalité, ni d'en favoriser les finances... si ce n'est, peut-être, un peu, en matière de polices. Certains s'en inquiètent, d'autant que le Premier ministre vient de poser que la fameuse expérimentation qui sera ouverte ne portera pas sur les structures de proximité, les régions et les départements devant être pour l'essentiel les bénéficiaires de cette nouvelle possibilité.

Le volet financier : le début des vaches maigres ?

Les finances intercommunales pourraient affronter des lendemains qui déchantent faute d'une véritable réflexion portant sur son rôle au sein du paysage territorial. D'un côté, l'intercommunalité se voit confirmée dans son rôle de prise en charge du devenir stratégique des agglomérations... De l'autre, se posera la question des moyens disponibles pour faire face à ces défis. Les EPCI risquent de se trouver pris au double piège d'une pression sur les dépenses et de ressources limitées.

Sur le premier point, les tensions risquent de croître entre communes et EPCI à TPU. Souvent, les élus communaux digèrent mal les conséquences du nouveau régime fiscal : au cœur du mandat, alors que les besoins de financement s'accroissent et que les communes sont entrées dans une période de vaches maigres en matière de dotations, la forte diminution de leur

n°62 Mars 2003